**6e école d’été d’histoire économique**

28-29-30 août 2017

Suse (Italie)

**L’organisation du travail aux époques médiévale et moderne**

 La sixième école d’été d’histoire économique, qui se réunira à Suse (Piémont, Italie), les 28, 29 et 30 août 2017, aura comme thème « l’organisation du travail aux époque médiévale et moderne ». Cette thématique permettra de poursuivre et d’approfondir celles qui ont été développées les années précédentes (la valeur des choses, la pauvreté, les biens communs, les moyens de paiement, la qualité)[[1]](#footnote-1). Si le travail implique une action sur la matière, son organisation implique une réflexion sur, la propriété des choses, le rapport au temps, la discipline, le contrôle et les savoir-faire. Elle nécessite aussi, de la part des gouvernants une information qui rende possible une réflexion sur l’état de la vie économique ainsi que sur l’ensemble des conflits traversant la société afin de pouvoir élaborer des dispositifs juridiques et pratiques qui implique la constitution d’un savoir particulier. Elle met enfin en cause les questions d’apprentissage technique et de maîtrise des savoir-faire, dans des contextes qui mettent parfois en opposition des systèmes rivaux.

 L’école d’été d’histoire économique rassemblera des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des chercheurs postdoctoraux, et des doctorants de toutes nationalités. Les institutions partenaires sont l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l’EPHE, l’Université de Toulouse 2 Jean Jaurès, les Archives Nationales (Paris) et le CNRS. Les laboratoires impliqués sont le LAMOP (UMR 8589, Paris 1/CNRS), le SAPRAT (EA 4116 EPHE), le FRAMESPA (UMR 5136, Toulouse 2/CNRS) et l’IDHES (UMR 8533 Paris 1/CNRS). La manifestation reçoit également l’appui financier du LabEx HASTEC (Histoire et Anthropologie des Savoirs, des Techniques et des Croyances) ainsi que celui de l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique). Cette manifestation se déroulera sous le patronage de l’Association française d’histoire économique (AFHé).

**Organisateurs :** Michela Barbot (CNRS, Idhes, ENS Cachan), Patrice Baubeau (Univ. Paris Nanterre, Idhes), Marc Bompaire (EPHE, Saprat), Julie Claustre (Univ. Paris 1, Lamop), Anne Conchon (Univ. Paris 1, Idhes), Laurent Feller (Univ. Paris 1, Lamop), Agnès Gramain (Univ. Lorraine, Beta), Emmanuel Huertas (Univ. Toulouse 2/CNRS, Framespa), Rosine Lheureux (Archives Nationales – Paris).

**Lieu et date**

Suse (Piémont, Italie) du 28 au 30 août 2017

(arrivée 27 août dans l’après midi – nuit d’hébergement prise en charge si départ le 31 août matin)

**Objectifs et nature de l’opération**

 La nature du thème implique, outre la mobilisation d’historiens médiévistes et modernistes, la présence de sociologues spécialisés dans l’étude de la vie économique et d’économistes. La méthode proposée est de faire présenter une série d’exposés par des spécialistes et de les mettre en débat. Le but poursuivi est d’approfondir nos connaissances et nos réflexions sur ces matières et de permettre à des doctorants ou à de jeunes docteurs de s’associer à ces travaux par une participation active. La partition des doctorants prendra la forme d’exposés sur leurs propres travaux et de prises de paroles dans le débat suivant les interventions.

**Thématique de la session 2017**

**L’organisation du travail aux époques médiévale et moderne**

 L’organisation du travail aux époques médiévale et moderne est une question qu’il est nécessaire de prendre par deux côtés, celui de la législation encadrant le travail d’une part, celui de l’entreprise d’autre part. Les autorités, qu’il s’agisse des autorités urbaines ou des autorités royales ou seigneuriales ont, au Moyen Âge ou à l’époque moderne, construit des ensembles de statuts visant à encadrer et à organiser la production ; à fixer les tarifs, c’est-à-dire en pratique les salaires ; à encadrer l’apprentissage des métiers et les conditions de leur exercice. Tout un pan de la réflexion sur le travail passe donc par une recherche sur les informations dont disposent effectivement les auteurs de normes et sur la façon dont ils les mettent en œuvre dans les statuts. À Sienne, par exemple, dans la seconde moitié du XIVe siècle, la législation sur le travail agraire, sur les salaires agricoles, le statut des *mezzadri* (métayers) et leurs obligations à l’égard de la communauté rurale et à l’égard de leurs propriétaires fait partie des préoccupations qui sont au centre de la vie politique, parce que l’enjeu n’est rien moins que la possibilité de maintenir les revenus des possédants et de mettre en valeur l’intégralité du territoire à un moment où le haut niveau des salaires fait abandonner les petites exploitations, qu’elles soient en tenure ou en propriété. On trouve sans peine d’autres exemples où c’est la vie même de la communauté urbaine ou nationale que les législateurs pensent préserver en se préoccupant du travail, de son organisation, de sa rémunération. En agissant sur ce niveau de l’activité humaine, les gouvernants agissent aussi sur la totalité de la société. Leur efficacité est liée à leur compétence technique, qui va très au-delà d’un simple savoir empirique, puisqu’il est non seulement nécessaire de percevoir l’ensemble des mouvements qui traversent le corps social mais aussi parce qu’il est nécessaire de mobiliser toutes les ressources culturelles dont ils disposent. À Sienne, cela implique : la maîtrise du droit romain, celle du droit coutumier, la parfaite connaissance des institutions publiques et des procédures qui les font fonctionner.

 D’autre part, l’organisation du travail a toujours eu partie liée avec le développement de la puissance publique. Étienne Boileau, le prévôt de Louis IX pour Paris donne une sanction dans les années 1250 à des développements institutionnels, ceux des quelques 100 métiers parisiens, qui se sont développés en dehors de lui. En Italie, dans certaines commues, les *Arti*, les organisations de métiers, exercent directement le pouvoir au XIIIe siècle et font dépendre l’organisation politique de celle de leur activité propre, en se substituant aux institutions publiques défaillantes.

 Bref, à l’époque médiévale et, dans une moindre mesure à l’époque moderne, l’organisation du travail et l’organisation politique se recouvrent. Savoirs et compétences politiques et économiques sont ici entremêlées et se fécondent l’un l’autre dans un ensemble caractéristique des économies encastrées. En d’autres termes, cette question permet de saisir tout un ensemble de problèmes politiques et culturels qui font certes partie de l’histoire économique mais vont aussi très au-delà, puisqu’ils mettent en cause les dispositifs cognitifs susceptibles de permettre à la fois la production et le gouvernement des hommes.

 Poser la question de l’organisation concrète du travail, c’est aussi s’intéresser de façon directe au fonctionnement concret des activités de production dans le cadre de la boutique ou de l’atelier. Cela contraint aussi à aborder les divers savoir-faire théoriques et pratiques qui rendent possible l’exercice des activités de production. Ainsi, par exemple, au XVe siècle, l’un des meilleurs sidérurgistes de la vallée du Tech, l’un de ceux dont les produits sont de la qualité la plus régulière, se trouve être aussi un apothicaire. Sans qu’il soit possible de déterminer s’il y a un lien direct entre les compétences des deux versants de la vie professionnelle de ce personnage, le fait n’est pas sans importance : il a bénéficié de plus qu’un apprentissage et sa compétence professionnelle s’appuie sur un socle de connaissances abstraites dont le contenu précis a pu favoriser ses entreprises. En d’autres termes, la qualification des entrepreneurs, la qualité de leur savoir et leur capacité à en mobiliser certains pans joue un rôle important dans la possibilité de développer des activités industrielles ou commerciales. Les qualifications des marchands médiévaux ont depuis longtemps fait l’objet d’études et les problèmes mathématiques qu’ils sont (ou ne sont pas) capables de poser appartient au registre des réflexions et des recherches actuellement en cours. Le rapport entre le développement des mathématiques les plus sophistiquées et leurs applications concrètes dans le bâtiment est certes en partie résolu depuis les études de Beaujouan mais il n’en demeure pas moins intéressant, parce qu’il amène à penser le travail de la construction sous son aspect savant. De même, la question de la mesure du temps, celle de l’introduction de l’horloge sur les chantiers, de la division de la journée de travail en unités temporelles fixes, comme à Florence au XIVe siècle les *punti* de 20 minutes contraignent à relier plusieurs aspects du travail humain, la discipline, par exemple, la rémunération au temps plutôt qu’à la pièce ou à la tâche. Un temps de plus en plus fractionné et mesuré de plus en plus précisément qui permet à la fois de mesurer le montant de la rémunération, mais aussi d’organiser la journée du travailleur de façon de plus en plus rationnelle, en la contrôlant de plus près et en punissant, par des retenues ou des amendes, les retards ou les marques d’indiscipline.

 Sur un autre plan, la question de la qualification des travailleurs joue un rôle crucial. Elle le fait bien entendu dans le cadre de la production, mais aussi dans celui des conflits, où la reconnaissance des compétences joue un rôle important. La question de l’apprentissage, c’est-à-dire de l’acquisition des savoirs souvent tacites qui sont nécessaires à l’exercice d’une activité professionnelle joue ici un rôle essentiel à un double titre : l’atelier ne peut fonctionner sans que des tâches subalternes soient effectuées. Elles le sont en priorité par les apprentis. Mais elles le sont aussi par les femmes dont le rôle et la place ne sauraient être minorées de ce simple fait. L’organisation concrète, matérielle, quotidienne passe aussi par l’entretien du local et la confection des repas. Elle passe également par l’entretien des apprentis envers lesquels le maître a des devoirs de père de famille, ce qui donne à son épouse un rôle nourricier, un rôle domestique et subordonné mais réel. L’organisation « genrée » de l’atelier repose sur un axiome, à savoir l’incompétence supposée des femmes, que leurs savoir-faire « naturels », voue aux tâches domestiques non rémunérées. L’atelier toutefois peut être pris en main par la femme devenue propriétaire, et nous en avons pour l’époque médiévale de multiples exemples. Leur progressive exclusion de la direction des affaires est l’un des faits importants de l’histoire sociale sur lequel il y aura lieu de s’attarder.

 Enfin, les savoirs pratiques sont au cœur des conflits et des litiges. L’exemple des fileuses vaut d’être cité. La présence des fileuses a fait partie du paysage social et familial durant tout le Moyen Âge et à l’époque moderne : telle nouvelle de Boccace met en scène une femme qui doit rapporter son fil à la ville. Telle autre, les amours d’une fileuse et du saute-ruisseau qui l’approvisionne en brut et remporte le filé. Ce savoir devient brutalement inutile lorsque les filatures s’imposent et se généralisent à partir du XVIIIe siècle, entraînant, avec la perte de revenus, une déqualification brutale de certaines catégories de travailleuses domicile. La destruction de savoir faire rendus inutiles par le développement de techniques nouvelles est au cœur de la conflictualité de l’époque moderne et est profondément liée à la révolution industrielle. C’est parfaitement clair lorsque la formation dans la manufacture entre en concurrence avec celle effectuée dans les communautés de métier. C’est encore plus clair lorsque des révoltes ouvertes se déclarent, avec bris de machines, par crainte du chômage que les machines semblent devoir engendrer.

 Sismondi, avant Marx, déplore la « déqualification » des ouvriers provoquée selon lui par le développement de la grande industrie, et en conséquence de cette déqualification, la déshumanisation de personnes ramenées à des fonctions purement mécaniques. La perception que le travail usinier accentue la spécialisation des ouvriers devient l’un des arguments contre l’industrie moderne et son caractère aliénant, et plus encore lorsque cette spécialisation – qui s’effectue hors du cadre domestique – s’exerce sur des enfants des deux sexes, de jeunes adolescents. Se faisant l’écho d’hommes politiques (Sadler) de médecins, de philanthropes, ces théoriciens prolongent et actualisent des réflexions très anciennes sur la nature du travail et du statut.

 La conflictualité oppose aussi des groupes sociaux : l’accaparement des positions de pouvoir, ou plutôt le recouvrement entre les positions de pouvoir politique et les positions de domination économique a des conséquences lourdes. Les maîtres du travail sont aussi, durant le Moyen Âge, les maîtres des institutions. Ils décident en ville du tarif et transforment les revendications salariales en crimes punis de mort, comme à Douai dans les années 1280. L’ordre politique, l’ordre social et la discipline au travail sont ici emmêlés. A la campagne, enfin, le cadre coercitif de la seigneurie rend difficile l’expression de conflits qui prennent plutôt la forme de résistances sourdes dont le repérage est presque impossible, sauf lors de très rares explosions de violence, portant d’ailleurs parfois sur les modalités de la corvée, sur la façon dont le travail contraint est exigé et organisé.

Aborder la question de l’organisation du travail comme une question d’histoire économique implique donc de la penser aussi comme une question d’histoire culturelle, liée aux normes, aux régulations et aux conflits. Trois thèmes seront donc proposés à la réflexion :

1. Les normes : comment et par qui les normes encadrant le travail sont-elles produites ?
2. La régulation. Les activités sont contrôlées, la qualité des produits certifiée : comment et par quelles procédures ?
3. La conflictualité. Des conflits opposent entre eux divers types d’organisation, comme durant la révolution industrielle. Ils opposent aussi, lors des grèves ou des révoltes urbaines, différents groupes entre eux.

**Modalités d’inscription pour les doctorants/postdoctorants**

 Des places sont disponibles pour les jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants) en histoire économique médiévale et moderne, en économie ou en sociologie. Les langues de travail étant l’anglais et le français, les candidats devront avoir une connaissance minimale des deux langues (l’expression orale se fera dans la langue de son choix).

 Il sera demandé aux candidats **une communication orale** de 15 min. en rapport avec le sujet des journées. Cette communication se fera à partir de la présentation d’un fonds d’archives ou d’une source d’histoire économique qui a été au cœur de leur recherche.

 L’organisation prendra en charge l’intégralité du séjour sur place et les frais de déplacement (aller-retour) à la hauteur de 200 euros max.

 Le nombre des places étant limité, les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé des organisateurs scientifiques des journées.

**Le dossier (en anglais ou en français) comprendra :**

**. Un *curriculum vitae* détaillé**

**. Une présentation (2 pages minimum) du sujet de doctorat, des sources utilisées et de la communication orale envisagée.**

Les candidatures sont à envoyer avant 22 mai 2017 (réponse avant le 10 juin)

à Emmanuel Huertas (Univ. Toulouse 2) : emmanuel.huertas@univ-tlse2.fr

1. Pour les sessions précédentes, voir  <http://terrae.univ-tlse2.fr/accueil-terrae/operations/ecoles-d-ete-d-histoire-economique-452786.kjsp?RH=1322144697526> [↑](#footnote-ref-1)